



# CERTIFICAT

Conformité du contrôle de production en usine

**2442-CPR-1090-1.00148.SVS.2016.003**

Selon le Règlement (UE) no 305/2011 du  
Parlement européen et du Conseil du 09 mars 2011 (pour les produits de construction)  
ce certificat s'applique au produit de construction suivant:

<b>Produit de construction</b>	<b>Éléments structuraux et kits de construction pour structures en acier EXC2 selon la norme EN 1090-2</b>
<b>Utilisation</b>	Pour des constructions structurales de tous types d'ouvrages
<b>Méthode de marquage CE</b>	ZA.3.2 et ZA.3.4 selon les normes EN 1090-1:2009+A1:2011
	fabriqué par ou pour
<b>Fabricant</b>	<b>CREUSALP SA</b> <b>Rue Oscar Bider 54</b> <b>1951 Sion</b> <b>Suisse</b>
<b>Usine du fabricant</b> <small>Site de production du fabricant</small>	CREUSALP SA Rue Oscar Bider 54 1951 Sion Suisse
<b>Confirmation</b>	Ce certificat atteste que toutes les règles concernant l'évaluation et le contrôle de la performance décrites dans l'annexe ZA de la norme harmonisée <b>EN 1090-1:2009+A1:2011</b> sont appliquées selon le système 2+ et que le contrôle de production en usine répond à toutes les exigences prescrites dedans.
<b>Première date de délivrance</b>	21.12.2016
<b>Prochain audit de surveillance</b>	19.12.2022
<b>Durée de validité</b>	Ce certificat reste valable tant que la méthode de contrôle mentionnée dans la norme harmonisée et/ou les exigences requises pour le contrôle de production en usine concernant l'évaluation de la performance des caractéristiques déclarées n'ont pas changé, et que le produit et les conditions de production des usines n'ont pas subi de changements importants.
<b>Remarques</b>	cf. au verso

**Lieu/Date d'établissement** Basel, 12.12.2019  
Dagon Jean-Jacques



Dipl.-Ing. Grütter  
Directrice de l'organisme de certification

